



Commissariat aux comptes

Arnaud BERNARD — Adrien MOLEND — Damien VALLEE

OPPELIA

**Siège social : 4 avenue Richerand
75010 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 12 2025

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OPPELIA relatifs à l'exercice clos le 31 12 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association OPPELIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthodes comptables et de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note relative aux faits caractéristiques de l'exercice fait état de la fusion-absorption de l'association AVASTOFA par l'association Oppelia avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons été conduits à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu et de l'information donnée dans l'annexe.
- La note relative aux faits caractéristiques de l'exercice fait état de la signature d'une convention d'apport en fonds propres avec droit de reprise conclue entre Oppelia et l'association Oppelia Richerand pour un montant de 500 000 €, dans le cadre de la reprise de l'activité du Centre de Santé Richerand. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons été conduits à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que l'information donnée dans l'annexe.
- La note relative aux faits caractéristiques de l'exercice fait état de l'acceptation et de l'affectation d'un legs à titre particulier constitué d'un bien immobilier situé à Nantes, estimé à 340 000 €, destiné à être utilisé conformément à la volonté du donateur. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons été conduits à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que l'information donnée dans l'annexe.
- Le tableau de variation des fonds dédiés de l'annexe légale présente les mouvements de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'associations, nous avons été conduits à examiner la pertinence de ces mouvements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association OPPELIA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Commissaire aux comptes
SLG EXPERTISE représenté par
Arnaud BERNARD

Signé par Arnaud Bernard
Le 24 juin 2026



doc_bdZV
tx_xyLYVZEWGyZ9

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A C T I F		Arrêté au 31/12/2025			31/12/2024
		Durée 12 mois			12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Frais d'établissement					
Frais d'établissement					
Frais d'établissement					
TOTAL I					
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruits					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	473 750,36	-433 127,91	40 622,45	27 270,96	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains	1 406 412,27		1 406 412,27	1 391 412,27	
Constructions	23 408 685,29	-13 672 000,19	9 736 685,10	10 434 774,70	
Installations techniques matériel et outillage industriel	573 555,15	-525 968,32	47 586,83	75 120,72	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	10 876 147,50	-7 431 400,59	3 444 746,91	2 461 076,18	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	340 000,00		340 000,00		
Immobilisations Financières					
Participations				3 082 739,96	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres Immobilisés	3 254 930,84		3 254 930,84	170 025,38	
Prêts	134 129,00		134 129,00	134 129,00	
Autres Immobilisations Financières	1 057 083,20		1 057 083,20	559 121,61	
TOTAL II	41 524 693,61	-22 062 497,01	19 462 196,60	18 335 670,78	
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
TOTAL III					
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Stocks et en cours					
Créances					
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 222 456,26		1 222 456,26	1 448 200,91	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	8 198 052,59		8 198 052,59	5 691 867,80	
Charges constatées d'avance	352 749,64		352 749,64	416 790,20	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus	2 853 865,94		2 853 865,94	797 828,15	
Disponibilités	21 862 158,44		21 862 158,44	22 881 708,18	
TOTAL IV	34 489 282,87		34 489 282,87	31 236 395,24	
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
TOTAL V					
Prime de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
TOTAL VI					
Ecart de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
TOTAL VII					
TOTAL GENERAL	76 013 976,48	-22 062 497,01	53 951 479,47	49 572 066,02	

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025	31/12/2024
		Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		15 673,37	15 673,37
Fonds propres complémentaires		2 567 635,36	2 481 647,02
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		180 963,79	180 963,79
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		14 219,31	
Réserves pour projet de l'entité		13 510 660,35	12 700 799,79
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		12 792 980,96	11 968 901,09
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		5 379 722,55	4 674 567,87
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		3 061 698,15	2 582 592,45
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		1 249 890,24	520 485,90
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		1 114 964,68	608 728,05
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		22 918 764,97	20 574 137,74
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		4 048 014,60	2 183 313,16
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		2 033 847,30	1 982 453,11
TOTAL I		29 000 626,87	24 739 904,01
Fonds reportés et dédié:			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation		340 000,00	
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		12 516 397,94	12 305 479,80
TOTAL II		12 856 397,94	12 305 479,80
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		53 563,00	517 645,80
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		993 615,65	1 048 535,00
TOTAL IV		1 047 178,65	1 566 180,80
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilé:			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 060 308,02	2 310 960,10
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		24 415,15	23 634,34
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 472 892,41	1 634 127,63
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		3 621 581,95	4 798 902,72
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		19 118,58	26 041,96
Autres dettes			
Autres dettes		345 553,61	409 467,89
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		3 503 406,29	1 757 366,77

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
TOTAL V		11 047 276,01	10 960 501,41
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pass			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		53 951 479,47	49 572 066,02

Compte de résultat

Association Oppelia - 2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	90,00	0,00	830,00	0,00	-740,00	-89,16
Ventes de biens	15 868,01	0,03	30 880,15	0,05	-15 012,14	-48,61
dont ventes de biens en nature						
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.	15 868,01		30 880,15			
Ventes de prestations de services	1 867 069,58	3,04	1 254 729,06	2,13	612 340,52	48,80
dont parrainages						
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc	1 867 069,58		1 254 729,06			
Ventes de biens et services	1 882 937,59	3,06	1 285 609,21	2,18	597 328,38	46,46
Concours publics et subvt° exploitation	61 442 222,67	100,00	58 958 098,83	100,00	2 484 123,84	4,21
dont contributions financières autorités tarifications	53 445 146,98		52 824 108,78			
Versements fondateurs ou consommation dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public	343 000,00	0,56			343 000,00	
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie	343 000,00	0,56			343 000,00	
Contributions financières	2 173 246,15	3,54	1 992 404,86	3,38	180 841,29	9,08
Produits de tiers financeurs	63 958 468,82	104,10	60 950 503,69	103,38	3 007 965,13	4,94
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	659 731,40	1,07	1 190 594,26	2,02	-530 862,86	-44,59
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	60 524,09	0,10			60 524,09	
Utilisations des fonds dédiés	2 939 187,64	4,78	3 698 422,69	6,27	-759 235,05	-20,53
Autres produits	507 700,85	0,83	222 613,98	0,38	285 086,87	128,06
dont complément de rémunération TH						
dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	70 008 640,39	113,94	67 348 573,83	114,23	2 660 066,56	3,95
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	37 268,31	0,06	32 957,25	0,06	4 311,06	13,08
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	15 363 848,23	25,01	15 120 169,84	25,65	243 678,39	1,61
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 759 203,15	6,12	3 854 835,60	6,54	-95 632,45	-2,48
Salaires	28 540 743,62	46,45	27 898 350,52	47,32	642 393,10	2,30
Cotisations sociales	13 285 156,60	21,62	12 647 970,81	21,45	637 185,79	5,04
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	2 201 647,77	3,58	2 144 754,68	3,64	56 893,09	2,65
Dotations aux provisions	91 076,07	0,15	400 433,80	0,68	-309 357,73	-77,26
Valeurs comptables des immobilisations cédées	99 268,67	0,16	54 685,94	0,09	44 582,73	81,53
Report en fonds dédiés	3 269 343,33	5,32	2 715 034,41	4,61	554 308,92	20,42
Autres charges	2 283 409,03	3,72	2 213 101,58	3,75	70 307,45	3,18
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	68 930 964,78	112,19	67 082 294,43	113,78	1 848 670,35	2,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 077 675,61	1,75	266 279,40	0,45	811 396,21	304,72
Produits financiers						
De participations	5 488,41	0,01	2 230,74	0,00	3 257,67	146,04
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	288 101,87	0,47	293 334,47	0,50	-5 232,60	-1,78
Reprises sur dépréciations & provisions	1 885,58	0,00	35 888,41	0,06	-34 002,83	-94,75
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées	729,60	0,00	20,89	0,00	708,71	3 392,58
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	296 205,46	0,48	331 474,51	0,56	-35 269,05	-10,64
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions	81 132,96	0,13	64 702,63	0,11	16 430,33	25,39
Intérêts et charges assimilées	42 857,87	0,07	63 763,46	0,11	-20 905,59	-32,79
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	123 990,83	0,20	128 466,09	0,22	-4 475,26	-3,48
RESULTATS FINANCIERS	172 214,63	0,28	203 008,42	0,34	-30 793,79	-15,17
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	1 249 890,24	2,03	469 287,82	0,80	780 602,42	166,34
Produits exceptionnels			180 398,65	0,31	-180 398,65	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			180 398,65	0,31	-180 398,65	-100,00
Charges exceptionnelles			129 200,57	0,22	-129 200,57	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI			129 200,57	0,22	-129 200,57	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			51 198,08	0,09	-51 198,08	-100,00
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices						

Compte de résultat

Association Oppelia - 2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
TOTAL VIII							
PRODUITS	70 304 845,85	114,42	67 860 446,99	115,10	2 444 398,86	3,60	
CHARGES	69 054 955,61	112,39	67 339 961,09	114,22	1 714 994,52	2,55	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 249 890,24	2,03	520 485,90	0,88	729 404,34	140,14	
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée	1 114 965,00		608 728,00				

Compte de résultat

Association Oppelia - 2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat		330 000					
CONTRIBUTIONS PRODUITS		330 000					
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole		330 000					
CONTRIBUTIONS CHARGES		330 000					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Validation du projet associatif et du plan stratégique

En 2025, l'association a franchi une étape importante avec la validation de son projet associatif, réaffirmant son identité et ses ambitions, ainsi que de son projet stratégique, qui traduit ces orientations en objectifs et actions concrètes pour les prochaines années.

La modification des statuts

Au cours de l'exercice 2025, l'association a engagé une révision de ses statuts afin d'adapter sa gouvernance et de mieux refléter son projet associatif. Cette révision conduit notamment à élargir l'objet social d'Oppelia en intégrant explicitement la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Les nouveaux statuts poursuivent la gouvernance partagée à travers une Assemblée Générale organisée en trois collèges (bénévoles, salariés, usagers et bénéficiaires) et un Conseil d'Administration avec une représentation territoriale et coopérative. Les modalités de durée et de renouvellement des mandats ont été clarifiées, avec un renouvellement par tiers favorisant à la fois continuité et renouvellement des instances.

La fusion avec l'association a.v.a.s.to.fa au 1er janvier 2025

L'association A.V.A.S.TO.FA Association régie par la loi du 1er juillet 1901, identifiée sous le numéro de déclaration W832003320, ayant pour objet: Créer, développer et gérer des structures ou des actions de soins permettant aux familles et aux personnes toxicomanes d'adresser leur demande d'aide, d'assistance thérapeutique et d'insertion à une équipe technique médico-psychologique et socio-éducative, a fusionné avec l'association Oppelia au 1er janvier 2025.

Cette fusion est l'opportunité d'enrichir chacun par la diversité des modes d'action et de soins autour de trois grandes thématiques :

- l'addictologie, la solidarité et la santé
- la cohérence d'un fil rouge partagé : une relation coopérative avec les usagers en leur reconnaissant leurs savoirs expérientiels.
- les possibilités élargies d'échanger, de partager et de coopérer.

L'acceptation et l'affectation d'un leg à titre particulier

Oppelia est bénéficiaire d'un leg à titre particulier, il s'agit d'un bien immobilier situé à Nantes estimé à une valeur de 340 000 euros et qui, sera utilisé à l'objet défini conformément à la volonté du donateur.

Validation de la caution solidaire pour garantir l'emprunt d'oppimo

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a approuvé l'octroi d'une caution solidaire pour un montant de 2 Millions d'Euros par le nantissement de titres obligataires au bénéfice de la SC OPPIMO dans le cadre du financement de son projet

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

immobilier.

Cette décision traduit la volonté d'Oppelia de sécuriser le développement de son SC pour renforcer les moyens immobiliers mis au service de ses activités

Convention d'apport en fonds propre pour Oppelia Richerand

Dans le cadre de la reprise de l'activité du Centre de Santé Richerand, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs résolutions visant à sécuriser le démarrage et la pérennité de l'activité portée par l'association Oppelia Richerand.

La signature d'une convention d'apport en fonds propres avec droit de reprise pour un montant de 500 000€ constitue un levier sécurisant pour accompagner son développement. Ce mécanisme permet de renforcer durablement la situation financière d'Oppelia Richerand, d'améliorer sa capacité d'organisation et d'investissement, tout en préservant les intérêts patrimoniaux d'Oppelia grâce au maintien d'un droit de reprise sur les fonds apportés.

Autorisation pour l'ouverture d'un CAARUD en Guadeloupe

Suite à la réponse à un appel à projets, par décision du directeur général de l'agence de santé de Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy, n° 971-2025-04-29-00002, l'ARS autorise la création d'un centre d'accueil à la réduction des risques chez les usagers de drogues géré par l'association Oppelia

La visite de conformité pour l'ouverture du Centre s'est déroulée avec succès le 28 avril 2026, l'établissement a été déclaré conforme pour une ouverture au public envisagée à compter du 20 mai 2026.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Acquisition d'un bien en Guadeloupe

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2025, un bien situé en Guadeloupe, au 58 rue Maurice Marie Claire a été acquis en date du 5 Janvier 2026 pour un prix de 260 000€.

Contrat de prêts pour projet metive

Une garantie de prêt pour le projet METIVES, Oppelia Vendée a été signée pour un montant de 2 450 000€.

Changement d'adresse du siège de l'association

Au 1er avril 2026, l'adresse du siège Social de l'association Oppelia est 4 avenue Richerand 75010 Paris.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement ANC n°2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivants :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ; complété du règlement ANC n° 2022-02 , relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Objet Social d'Oppelia

Le projet associatif d'Oppelia :coopérer,promouvoir et innover

L'objectif général du projet associatif d'Oppelia est d'apporter une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés sur le plan psychologique,social,médico-social ou sanitaire,en particulier liées à l'usage de substances psychotropes,ainsi qu'à leur entourage.Pour réaliser cet objectif général,l'association entend:

- **Faciliter l'accès de tous à l'éducation préventive et à des soins adaptés** face aux risques

sanitaires et dommages sociaux,particulièrement dans le domaine de l'usage des drogues et des addictions.

- **Considérer l'usager comme le premier acteur et l'auteur de son parcours de vie comme de soin**, lui reconnaître un savoir spécifique lié à sa propre expérience et créer les conditions d'une

collaboration individuelle et collective entre usagers-professionnels au sein des établissements et de

l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- **Favoriser l'autonomisation et la citoyenneté de l'utilisateur** en contribuant à renforcer son pouvoir d'agir personnel et collectif, à développer ses ressources et ses capacités à effectuer ses choix. Les principes fondant ces actions rappellent que chaque usager est un sujet, irréductible à ses difficultés, et qui dispose de ses droits y compris au sein des services dans lesquels il est accueilli.
- **Favoriser le pouvoir d'agir des communautés, groupes et collectivités en s'appuyant sur des lieux sociaux d'entraide et d'accompagnement**, face à des problématiques qui sont sociales et politiques, qui requièrent des informations scientifiques validées mais aussi la prise en compte de l'expérience des différentes composantes de la collectivité, pour qu'elles portent ensemble les objectifs en cohérence avec la politique publique.
- **Affirmer son attachement aux partenariats inter-associatifs, à la démarche communautaire en santé, à l'inscription de ses actions dans les politiques publiques**, à l'évaluation, à la qualité et à l'efficacité des actions ainsi qu'à la rigueur dans l'utilisation des fonds qui lui ont alloués.

Face à la diversité et à l'évolutivité des problématiques addictives qui concernent à la fois les

domaines de l'éducation, de la santé, du social et du vivre ensemble, **Oppelia s'emploie à l'émergence d'une culture commune par le développement des échanges transversaux et des synergies entre parties prenantes**, équipes, usagers, bénévoles et populations. L'association et son réseau d'établissements s'enrichit des spécificités de ses différentes structures et des terrains où elles opèrent, la pluralité de ses pratiques et de ses modalités d'action, et la volonté de les partager. Elle vise à constituer **un véritable réseau inter-régional de "centres ressources" médico-sociaux en addictologie ayant mission de service public, en lien avec les usagers et la communauté sociale**, capable de développer des services de qualité, d'innover, de dispenser et d'agir, de former, et de mener des recherches.

Moyens mis en oeuvre

Oppelia emploie au 31 décembre 2025, 885 salariés répartis sur l'ensemble de ses établissements.

Au sein de l'effectif on constate une répartition de 67% de personnel non cadre, 33% de personnel cadre.

Oppelia est présente sur 9 régions, 19 départements. Oppelia détient 47 autorisations de gestion pour

24 CSAPA (Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie dont 3 Centres Thérapeutiques Résidentiels), 13 CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues), 5 ACT (Appartements de Coordination Thérapeutiques), 2 CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), 1 CHS (Centre d'Hébergement Social), 1 CSSRA (Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie), 2 EMSP (Equipe Mobile Santé Précarité) et des services de prévention, d'hébergement d'urgence, des services sociaux sont adossés à ces activités.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les ressources d'Oppelia proviennent du financement des autorités de tarification pour les agréments de gestion qu'elle détient.

En 2025, ce financement s'élève à 53 445 147 euros, dont 1 044 412 euros sous forme de crédits

non reconductibles. Concernant les autres activités, Oppelia a perçu 7 997 076 euros de subventions.

A ceci s'ajoute 2 939 188 euros de reprise de fonds dédiés. Les ressources associatives atteignent 64 382 763 euros en 2025.

Les concours publics représentent les dotations globales de fonctionnement de l'ensemble des

établissements médico-sociaux et sanitaires de l'association, gérés dans le cadre d'agrément de gestion.

Les subventions obtenues en sus de la gestion des établissements agréés représentent 10% des

ressources de l'association. Les projets menés par l'association entrent dans une dynamique pluriannuelle dans le cadre de Contrats Pluriannuels (4 à 5 ans) d'Objectifs et Moyens, de

convention de subvention sur 3 ans.

Changement de méthode comptable et de présentation

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application

1. Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2. Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes) nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous:

- Regroupement des charges et produits exceptionnels;
- Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences logiciels	4 73 750	33. 33
Autres Immobilisations incorporelles		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	3 254 931
Créances usagers et comptes rattachés	1 222 456
Autres créances	8 198 053
Disponibilités	86 626
Total	12 762 066

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 060 308
Emprunts et dettes financières diverses	24 415
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 472 892
Dettes fiscales et sociales	3 621 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 119
Autres dettes	345 554
Total	7 543 870

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	352 750
Total	352 750
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 503 406
Total	3 503 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 311 773 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	295
Employés	590
Total	885

Valorisation des contributions volontaires

L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Une estimation des heures de bénévolat a été réalisée pour cet exercice.

Les régions avec le plus de bénévoles sont l'Ile de France, Rhône-Alpes et la Loire Atlantique.

Les heures de bénévolat concernent :

- les bénévoles des maraudes / accueils,
- les bénévoles du festif,
- les bénévoles pour des ateliers ou actions ponctuelles.

Leur montant est évalué à 330 000 euros sur la base du temps estimé par les bénévoles, valorisé au taux horaire d'un éducateur ayant 2 ans d'ancienneté, soit 22 euros charges incluses.

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants:

- Bénévolat : 330 000 euros
- Mise à disposition du personnel à titre gratuit pour un montant de: 0 euros
- Mise à disposition de locaux à titre gratuit pour un montant de : 0 euros

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires afférents à la mission légale de certification des comptes au titre de l'exercice 2025 s'élève à 50 397 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

a) Bail emphytéotique

L'association OPPELIA s'est engagée avec le département de l'Essonne, le 22/12/2009, devant Maître Véronique PERIN-ALBARES, notaire à EVRY de la Société Civile Lemoine, pour un bail emphytéotique d'une durée de 60 années entières à compter du 1 janvier 2010 concernant les locaux situés à Bures-sur-Yvette (91440), 72 Route de Chartres hébergeant actuellement les activités du CHRS « Les Buissonnets».

b) Contrats de location

L'association OPPELIA s'est engagée pour des contrats de location ou des contrats de bail de locaux ou d'appartements afin de réaliser ses missions.

Les contrats d'appartements pour nos appartements relais ou de coordination thérapeutiques sont pour la plupart des contrats de location « standard » comme pour les particuliers.

Les autres contrats concernent les locaux pour la réception de nos usagés et/ou les locaux administratif.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
La société inscrit au bilan sous forme de provision pour indemnité de départ à la retraite le montant des engagements du passif sociale de ses salariés.

Cette provision est évaluée au cas par cas pour chaque salarié en tenant compte des hypothèses suivantes:

- Age de départ : Départ volontaire du salarié à l'âge de 65 ans

- Taux de turn-over:

Entre 20 et 29 ans : 20%

Entre 30 et 39 ans : 14%

Entre 40 et 49 ans : 9%

Entre 50 et 59 ans : 7%

Plus de 60 ans : 10%

- Taux de charges sociales : 56.34% Employés

- Taux de charges sociales : 61.95% Cadres

- Taux d'actualisation : 3.96%

- Taux d'évolution des salaires 1%

- Table de mortalité : Table INSEE 2014-2016

Le montant de l'indemnité pour départ à la retraite s'élève à 939 625 euros au

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

31/12/2025.

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- OPPIMO	775 032	100	288 145
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Reprises sur autres provisions	1 886	78748000
Total	1 886	
Charges exceptionnelles		
- Dotations aux amortissements dérogatoire	6 001	68725000
- Dotation aux provision réglementées	5 324	68741000
- Dotations aux dépréciations exception	30 000	68760000
Total	41 325	

la dotation exceptionnelle pour un montant de 30 000 euros correspond aux coûts de sortie des immobilisations du Siège suite au déménagement prévu en 2026.

Changement de présentation des comptes annuels

	Avant application des règlements ANC n°2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n°2022-06 / 2023-03
Valeurs comptable / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation: Compte 775/675 reclassés en compte 757 et compte 652 en 2025
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 - Produits des activités annexes ou du compte 7084 - Mise à disposition de personnel facturée
Remboursements reçus en compensation de charges de Personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel : Compte 649
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Incidences de la première application des règlements précipités

.Regroupement des charges et produits exceptionnels

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Postes du compte de résultat (système de base)	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat exceptionnel :			
Produits exceptionnel	1 885,58		216 287,06
Sur opérations de gestion			4 536,08
Sur opérations de capital			175 862,57
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 885,58		35 888,41
Charges exceptionnelles	41 324,50		193 903,20
Sur opérations de gestion			47 056,12
Sur opérations de capital			82 144,45
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 324,50		64 702,63
Résultat exceptionnel	- 39 438,92		22 383,86

.Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Postes du compte de résultat (système de base)	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat exceptionnel :			
Produits exceptionnel			134 497,57
Sur opérations de gestion			134 497,57
Sur opérations de capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations de capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Résultat exceptionnel			134 497,57

IMMOBILISATIONS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations Fusion	Acquisitions
Autres postes d'immobilisation incorporelles	438 496	20 073	39 256
Frais d'établissement	6 072		
Immobilisations incorporelles	444 568	20 073	39 256
Terrains	1 391 412	0	15 000
Constructions sur sol propre	11 819 132		120 418
Agencements sur sol d'autrui	6 157 357	25 035	102 853
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions	5 232 363		214 437
Installations techniques, matériel et outillage industriels	574 149	5 073	1 909
Install générales, agenc. Et aménag. Divers	3 733 713		66 562
Matériel de transport	1 930 620	44 572	234 263
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 320 509	60 572	198 146
Matériel médicale	280 632		55 663
Immobilisations corporelles en cours	70 194		6 692
Avances et acomptes	7 042		1 381 262
Immobilisation affectées, concédées ou mise à disposition			340 000
Immobilisations corporelles	34 517 123	135 252	2 737 205
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 082 740	89 365	
Autres titres immobilisés	170 025		2 165
Prêts	134 129		
Autres immobilisations financières	559 122	6 993	490 969
Immobilisations financières	3 946 016	96 358	493 134
Total général	38 907 707	251 683	3 269 596

Rubriques	Virement poste à poste	Diminutions Cession Mise au rebut	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Autres postes d'immobilisations incorporelles		24 075	473 750	473750
Frais d'établissement		6 072	0	
Immobilisations incorporelles	0	30 147	473 750	
Terrains			1 406 412	1406412
Constructions sur sol propre	613		11 940 163	11940163
Agencements sur sol d'autrui		254 970	6 030 275	6030275
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions		8 553	5 438 247	5 438 247
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-613	6 963	573 555	573555
Install générales, agenc. Et aménag. Divers		59 233	3 741 042	
Matériel de transport		110 050	2 099 405	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		310 586	3 268 641	3 268 641
Matériel médicale		34 425	301 869	301869
Immobilisations corporelles en cours			76 886	
Avances et acomptes			1 388 304	
Immobilisation affectées, concédées ou mise à disposition			340 000	
Immobilisations corporelles	0	784 780	36 604 801	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations	-3 172 105		0	
Autres titres immobilisés	3 172 105	89 365	3 254 930	3254930,84
Prêts			134 129	
Autres immobilisations financières			1 057 084	
Immobilisations financières	0,00	89 365	4 446 143	
Total général	0	904 293	41 524 693	

AMORTISSEMENTS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Virements	Dotations	Diminution	Fusion / Reclassement	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	6 072			6 072		0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	411 225		25 761	23 931	20 073	433 128
Immobilisations incorporelles	417 297		25 761	30 003	20 073	433 128
Constructions sur sol propre	6 569 660		608 692	45 620		7 132 732
Constructions sur sol d'autrui	4 641 699		264 017	192 416		4 713 299
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions	1 562 719		263 250			1 825 969
Installations techniques, matériel et outillage industriels	499 028		29 164	5 939	3 715	525 968
Install générales, agenc. Et aménag. Divers	2 645 734		309 661	29 215	24 891	2 951 071
Matériel de transport	1 281 766		233 651	87 566	44 572	1 472 423
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 743 358		282 998	298 352	55 066	2 783 070
Matériel médical	210 774		58 716	44 654		224 836
Immobilisations corporelles	20 154 738		2 050 148	703 762	128 244	21 629 368
Total général	20 572 036		2 075 909	733 765	148 317	22 062 497

Ventilations des dotations	Linéaires	Exceptionnels	Dotat dérog.	Repr dérog.
Frais d'établissement de recherche et de développement	-			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 761			
Immobilisations incorporelles	25 761			
Constructions sur sol propre	608 692			
Constructions sur sol d'autrui	264 017			
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions	263 250			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 164			
Install générales, agenc. Et aménag. Divers	309 661			
Matériel de transport	233 651			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	282 998			
Matériel médical	58 716			
Immobilisations corporelles	2 050 148			
Total général	2 075 909			

Dotations d'exploitation	2 075 909	
Dotations financières		
Dotations exceptionnelles		

CREANCES ET DETTES

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	134 129	134 129	
Autres immobilisations financières	1 057 083	1 057 083	
Clients douteux ou litigieux	299 753	299 753	
Autres créances clients	1 144 940	1 144 940	
Personnel et comptes rattachés	10 308	10 308	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	481 124	481 124	
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts	4 048	4 048	
Etat, créances diverses	1 093	1 093	
Groupes et associés	1 168 619	1 168 619	
Débiteurs divers	6 535 355	6 535 355	
Charges constatées d'avance	352 750	352 750	
Total général	11 189 202	11 189 202	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine	109 844	109 844		
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	1 950 464	192 658	771 392	986 414
Emprunts et dettes financières divers	24 415	24 415		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 472 892	1 472 892		
Personnel et comptes rattachés	1 373 318	1 373 318		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 272 704	1 272 704		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	975 560	975 560		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 119	19 119		
Groupes et associés				
Autres Dettes	345 554	345 554		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 503 406	3 503 406		
Total général	11 047 276	9 289 470	771 392	986 414
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	360 469			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

PROVISIONS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Montant au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		FUSION	Montant à la fin d'exercice
			Utilisée	Non utilisée		
Amortissements dérogatoires	125 100	6 001		0		131 100
Autres provisions réglementées	1 857 354	5 324		0	40 070	1 902 747
Provisions réglementées	1 982 454	11 325		0	40 070	2 033 847
Provisions pour litiges/risques	477 283		444 083			33 200
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 038 544	878 576	1 038 544		61 049	939 625
Provisions pour risques et charges	9 991				44 000	53 991
Provisions Risque Prud'homiaux	40 363		20 000			20 363
Provisions risques et charges	1 566 181	878 576	1 502 627	0	105 049	1 047 179
Sur comptes clients	178 146					
Autres provisions pour dépréciation	14 351	125 738	14 351			303 884
Provisions pour dépréciation	192 496	125 738	14 351	0	0	303 884
Total général	3 548 634	1 015 639	1 516 977	0	145 118	3 384 910

Dotations et reprises d'exploitation	1 158 871	1 475 652
Dotations et reprises financières	-	-
Dotations et reprises exceptionnelles	41 325	1 886
Dépréciation des titres mis en équivalence		

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable dont le montant et/ou l'échéance restent incertains. Il s'agit notamment des provisions pour litiges.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (CRC 99-01)	Dotation	Reprise	Fusion/Reclassement	UTILISATIONS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		
					Montant global	Dont remboursem ents	TRANSFERT	Montant global 31/12/2025	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	2 036 923	1 604 961	765 269	0	2 876 615	0		2 876 615	258 625
<i>Subventions d'exploitation</i>									
<i>#1940</i>									
CAARUD					-			-	
CHRS	-				-			-	
CSAPA	-				-			-	
EMSP	-				-			-	
PREVENTION	-				-			-	
SOCIAL					-			-	
SSRA					-			-	
<i>Subvention d'exploitation</i>									
<i>immobilisation #1941</i>									
CAARUD	16 569		3 698		12 871			12 871	
CSAPA	24 380		5 418		18 962			18 962	
SOCIAL	16 652		3 577		13 075			13 075	
SSRA	-				-			-	
<i>Subvention d'exploitation</i>									
<i>immobilisation #1942</i>									
CAARUD	78 951	99 809	5 741		173 019			173 019	
CHRS	7 251				7 251			7 251	
CSAPA	139 885	20 144	37 831		122 198	-	10 000	112 198	32 114
EMSP	-				-			-	
PREVENTION	1 391 337	1 389 906	660 448		2 120 795		10 000	2 130 795	222 921
SOCIAL	361 899	95 102	48 556		408 445			408 445	3 590
Contributions financières d'autres organismes	10 268 555	1 324 382	2 173 919	421 762	9 840 780	0		9 639 780	3 147 488
<i>Investissements financés par</i>									
<i>l'autorité de tarification #1921</i>									
ACT	217 817		31 551		186 266			186 266	
CAARUD	469 289	51 733	170 539	8 500	358 983		16 500	375 483	10 000
CHRS	156 169		1 333		154 835			154 835	120 361
CSAPA	1 743 501	83 126	198 361	357 865	1 986 131	-	183 297	1 802 834	432 159
EMSP	75 512		7 685		67 827			67 827	
LAM	355 588		172 544		183 044			183 044	
PREVENTION	20 545		20 473		72			72	
SMRA	30 567		30 567		-			-	
SOCIAL	41 371		6 138		35 234		636	35 870	
<i>Exploitation financé par</i>									
<i>l'autorité de tarification #1922</i>									
ACT	259 584	49 108	45 317		263 375			263 375	89 367
CAARUD	1 947 432	316 214	664 763	23 274	1 622 157	-	14 801	1 607 356	369 119
CHRS	19 994		2 612		17 382			17 382	17 382
CSAPA	4 175 585	704 577	760 502	32 123	4 151 784	-	24 645	4 127 139	1 765 426
EMSP	123 157	9 135	918		131 375			131 375	67 739
LAM	-				-			-	
Prévention	48 596		23 905		24 691		5 243	29 934	
SMRA	577 909	100 489	35 000		643 398			643 398	275 935
SOCIAL	5 939	10 000	1 712		14 226	-	636	13 590	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0		0	0		0	0
Néant									
TOTAL	12 305 478	2 929 343	2 939 188	421 762	12 717 398	0		12 516 398	3 406 113

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

ACT : Appartements de Coordination Thérapeutique

VARIATION DES FONDS PROPRES

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	FUSION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	2 497 320		2 031 733		1 945 744	2 583 308
Fonds propres avec droit de reprise	180 964					180 964
Écarts de réévaluation	-					-
Réserves	12 776 519	-	1 079 743	46 426	377 809	13 524 880
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	11 968 901		824 080			12 792 981
Report à nouveau	4 598 848	1 555 609	3 260 031	404 381	4 439 147	5 379 723
<i>sous gestion contrôlée</i>	2 582 593	1 555 609			1 076 503	3 061 699
Excédent ou déficit de l'exercice	520 486 -	520 486	1 249 890			1 249 890
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	608 728 -	608 728	1 114 965			1 114 965
SITUATION NETTE	20 574 148	1 035 123	7 621 397		6 762 700	22 918 765
Fonds propres consommables	-	-	-		-	-
Subventions d'investissement	2 183 314		2 005 445		140 743	4 048 015
Provisions réglementées	1 982 453		54 746	40 070	43 421	2 033 847
TOTAL	24 739 915	1 035 123	9 681 587		6 946 865	29 000 628

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	2025	2024	
RESULTAT COMPTABLE :	1 249 890	520 486	
Reprise du résultat antérieur		-	
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 249 890	520 486	
dont résultat effectif sous gestion propre	134 925	-	88 242
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 114 965	608 728	

OPPELIA 2025

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	2025	2024
RESULTAT COMPTABLE :	1 249 890	520 486
Reprise du résultat antérieur	-	-
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 249 890	520 486
dont résultat effectif sous gestion propre	134 925	- 88 242
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 114 965	608 728